ASSOCIATION SYNDICALE DES DIGUES ET MARAIS DE DOL

TAXE 2025

MÉMENTO

Qu'est-ce que les Digues et Marais ?

C'est une Association Syndicale Autorisée des propriétaires qui existe depuis le XVIII siècle.

Pour qui ?

Tous propriétaires de maison et/ou de terres situées dans le périmètre de l'association.

Pourquoi ?

- Limiter dans le temps les inondations en hiver et garder un niveau d'eau suffisant en été.
- Lutter contre la submersion marine

! Plus de détails sur le site internet !

RANDONNÉE 2025

Date : **SAMEDI 26 AVRIL 2025**
Modalités d'inscriptions : mail, téléphone et site internet auprès d'Aurore.
Participation de **5 euros**.
Rendez-vous : à **9h00** à la SALLE DES FÊTES de **ROZ-LANDRIEUX**
Informations sur le site internet en scannant le QR Code.

TAUX de la taxe 2025

Taux Non Bâtis : pas d'évolution = 20.72 euros de l'hectare
Taux Bâtis : pas d'évolution = 0.0232
Base de la valeur locative (pour le calcul du Bâtis) = augmentation légale de 1.7 % et mise à jour de certains dossiers.

MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

Nous vous rappelons que vous pouvez **nous transmettre votre RIB** accompagné de vos coordonnées postale, téléphonique et mail à jour. Vous recevrez par la suite le bordereau de mandat de Prélèvement à signer et à nous retourner. **Ceci pour 2026 !**

Dossiers en cours

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBC Dol) en lien avec les services de l'Etat travaille sur l'établissement d'un règlement d'eau dans le Marais de Dol.
Objectif : un arrêté préfectoral au 2ème semestre 2025.

MAJ du fichier des propriétaires

Nous vous rappelons de prévenir Aurore de tout changement : Succession, Licitation, Echange, Vente.

2 LE CROISE JOIN – 35120 MONT-DOL- : bureau@diguesetmarais.com : 02 99 48 36 33
Site : https://diguesetmarais.com